

DÉCHETS

Reprise de la collecte ce jour

Mis en ligne le **mercredi 18 décembre 2019**

Un accord a été signé entre Brest métropole et les agents de la collecte des déchets, en grève depuis le 4 décembre. La collecte a donc pu reprendre ce 18 décembre.



Dans le cadre de la grève entamée par les agents du service de la [collecte des déchets de Brest métropole](#) depuis le 4 décembre, un protocole d'accord a été signé, qui permet de mettre fin au conflit. Dès le mercredi 18 décembre, les agents ont donc repris la collecte des déchets sur le territoire.

Primes métier et récupération

Pour répondre aux revendications des agents, le protocole prévoit :

- Que l'évolution du régime indemnitaire relèvera d'une discussion à venir, qui tiendra compte des fonctions, sujétions, de l'expertise, de l'engagement professionnel et du temps de travail.
- Une prime métier de 80 euros brut par mois pour les chauffeurs de bennes en charge d'un équipage de la collecte
- Une prime métier de 40 euros brut par mois aux rineurs, en raison de contacts potentiels avec des

- Une prime métier de 40 euros brut par mois aux trieurs, en raison de contacts potentiels avec des produits insalubres
- > Les 2 h 30 par semaine (ou 15 jours par an) de récupération octroyées aux agents de la collecte des déchets, en raison de leurs horaires atypiques, pourront être payées, à la demande de l'agent.
- > L'heure de démarrage de la collecte demeure à 5 h 30, à la demande des agents.

Brest métropole s'est par ailleurs engagée à examiner la longueur d'une dizaine de tournées spécifiques, sur les 240 que compte le territoire.

« Retour à la normale »

Enfin, la collectivité considérant les conditions de travail, et notamment la pénibilité, comme prioritaire, il a été proposé aux agents grévistes d'aborder le sujet des vêtements de travail au sein du groupe de travail constitué depuis 2013, et spécialement dédié à ces problématiques, au sein de la direction déchets propreté. Ce dernier point a fait l'objet d'un accord unanime des parties.

« *Le protocole signé avec les représentants des agents, équilibré et juste, permettra je l'espère un retour à la normale le plus rapidement possible* », a souligné François Cuillandre, président de Brest métropole, à l'issue du conflit.

La collectivité appelle les habitants à sortir leurs bacs poubelles au jour habituel de collecte, et à les laisser dans la rue jusqu'à qu'ils soient collectés. Les tournées pourront en effet s'étaler sur plusieurs jours en raison des volumes à collecter.



- Facebook
- Twitter
- E-Mail
- Viadeo
- LinkedIn
- Pinterest



☰ RETOUR À LA LISTE



Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02.98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)
Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h /18h
Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02.98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h
Samedi de 8h30 à 12h30